



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 14

En exercice : 14

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

25/01/2024

Date d'affichage :

25/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le 02/02/2024
SLO

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 01 février 2024

L'an deux vingt-quatre, le 01 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie (arrivée à 20h09), CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, MARTZLOFF Laetitia, Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy

Procuration : Monsieur GANEE Roger donne procuration à Madame HUMBLOT Valérie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur Alain IMBERT

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2024-006 - Désignation d'un délégué remplaçant au Syndicat des Eaux du Pays Losnais

Vu les articles L.5211-7 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la démission de Madame Jocelyne Nicolas, suppléant au sein de ce syndicat, du Conseil Municipal le 20 octobre 2023 ;

Considérant la candidature de Madame Martine CONSTANTIN pour remplacer Madame Jocelyne NICOLAS ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : d'accepter la candidature de Madame Martine CONSTANTIN pour remplacer Madame Jocelyne NICOLAS au sein du Syndicat des Eaux du Pays Losnais.

Pour rappel :

Les délégués titulaires sont : Monsieur Alain IMBERT et Monsieur Ali ERTUGRUL

Les délégués suppléants sont : Mesdames Valérie HOSTALIER et Madame Martine CONSTANTIN

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire et à notifier au syndicat cette décision.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	3	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire



Valérie HOSTALIER